

LÉVIS, Novembre 1911.

VOL. XVII—No 11

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*



LÉVIS
PIERRE-GEORGES ROY,
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de Novembre.—L'abbé Jean-François-Xavier Baillairgé, G. F. Baillairgé.— Une Vieille Famille Canadienne par Philéas Gagnon.— Notes sur les Seigneuries du district de Rimouski.— L'établissement des Récollets à l'Isle Percé.—1673-1690, R. P. Hugolin, o. f. m.

PUBLICATIONS RÉCENTES

~~J.-P. Lefranc, *Catéchisme des caisses populaires, sociétés coopératives d'épargne et de crédit destiné à vulgariser l'idée de l'association coopérative.* Québec, 1911.~~

R. P. Couët, *Bas les Masques*, étude anti-maçonnique. Québec, 1911.

~~Vicomte Du Breil de Pontbriand, *Le dernier évêque français du Canada-français, Monseigneur de Pontbriand, 1740-1760.* Paris, Honoré Champion, éditeur.~~

~~*Vers la Terre-Sainte, Notes de voyages*, par M. Jos. A. L'Archevêque,—“La Croix,” 309, rue Saint-Paul, Montréal—1911—Prix : 1.25 franco. S'adresser à l'auteur, Cocagne, N. B.~~

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XVII

LEVIS—NOVEMBRE 1911

No. 11

L'ABBE JEAN-FRANÇOIS-XAVIER
BAILLAIRGÉ

L'abbé Jean-François-Xavier Baillairgé naquit à Québec le 17 mars 1798. Il était fils de Pierre-Florent Baillairgé, architecte et trésorier de la ville de Québec, et de Marie-Louise Cureux de Saint-Germain.

Entré au séminaire de Québec en 1812, il y termina ses études en 1820. Il fut compagnon de séminaire de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, qui termina son cours en 1818.

Il fut ordonné prêtre le 9 novembre 1823, et nommé vicaire la même année à Saint-Eustache de la rivière du Chêne, comté des Deux-Montagnes.

En 1824, il fut nommé vicaire à Lorette, et en 1826 à Chambly et au Château-Richer.

En 1827, on le nomma professeur au séminaire de Québec, charge qu'il occupa pendant vingt et un ans. Sa classe portait divers noms suivant le caprice des écoliers; on la nommait la septième, ou les *Éléments*, et assez souvent la *Trente-Sixième*. Les élèves en étaient très nombreux; il y en avait près de cent-cinquante quand j'y fis mon entrée en 1836. On nous enseignait la syntaxe de la langue française, les éléments de la grammaire latine et les diverses règles de l'arithmétique.

L'abbé Baillairgé était universellement aimé par tous les élèves qui le regardaient comme un père; il était leur médecin, leur garde-malade et leur conseiller; il ne se contentait pas de leur donner des soins corporels, il les préparait aussi à la mort et leur inspirait la résignation et la patience.

Pendant le choléra de 1832, ce fut M. Baillairgé qui présida aux inhumations des malheureuses victimes de ce fléau, au nombre de plusieurs milliers dans la ville de Québec. Je me rappelle que ces années là on faisait brûler du goudron dans des chaudières, qui étaient placées à beaucoup d'endroits dans les rues des quartiers les plus infectés de la ville. On commença par enterrer les morts dans le *Cimetière des Picotés*, près du centre de la ville; on les enterra ensuite dans un nouveau cimetière qu'on nomma le *Cimetière des Cholériques*, en dehors de la porte Saint-Louis.

Les cérémonies dans la cathédrale de Québec, et surtout celles des grandes processions de la Fête-Dieu, pour lesquelles il organisa des chœurs d'anges, avec une précision militaire, furent confiées à sa direction, pendant plusieurs années.

Il était très habile dans le chant, et l'on entendait fréquemment sa voix dans le chœur de la cathédrale, surtout pendant les grandes fêtes de la semaine sainte. De 1836 à 1844, l'évangile de la Passion était généralement chanté par M. Antoine Parent, le supérieur du séminaire de Québec, représentant le Sauveur, par M. Joseph Auclair, curé de Québec, qui remplaçait Caïphe et Pilate; et par M. Baillairgé qui représentait le peuple juif. Pendant plusieurs années, il fut professeur de plain-chant au Séminaire.

En 1858, il devint économiste d'abord du séminaire de Québec et plus tard de l'Université Laval. Il occupa cette charge jusqu'en 1868, et continua ensuite de résider au séminaire de Québec, où il se dévoua pen-

dant le reste de sa vie au service de la communauté et des élèves.

M. Baillairgé a été le fondateur de la bibliothèque classique des écoliers pauvres, destinée à fournir des livres de classes aux enfants trop pauvres pour s'en procurer. " Commencée en 1832, écrit Mgr Laflamme, cette belle œuvre s'est continuée jusqu'à nos jours, et grâce à elle, des centaines d'écoliers pauvres ont pu faire leurs études sans avoir à déboursier un sou pour leurs livres classiques. M. Baillairgé apportait un soin infini à organiser, chaque année, sa distribution de livres. Il s'appliquait surtout à encourager, ainsi, la bonne conduite et le travail sérieux de ses protégés ".

Les dernières années de l'abbé Baillairgé s'écoulèrent paisibles au séminaire de Québec. Ami de tous les prêtres et ecclésiastiques du diocèse, causeur intéressant et toujours aimable, il recevait fréquemment leurs visites et celles de grand nombre des laïques.

Il avait 82 ans et 7 mois, dont 57 ans de prêtrise, lorsque Dieu l'appela à lui le 5 octobre 1880.

Le *Courrier du Canada*, le lendemain de sa mort, faisait un bel éloge de l'abbé Baillairgé :

" Ce digne et vertueux prêtre, enfermé depuis cinquante-sept ans, dans un séminaire où il ne remplit que de modestes fonctions, a pourtant rendu d'immenses services à la noble et vénérable institution fondée par Mgr de Laval. Ils se comptent par milliers ses anciens élèves, ses protégés d'autrefois, ceux encore qui ont reçu de lui, dans leur maladie, des soins qu'un père seul sait prodiguer à son enfant malade. Que d'infirmités n'a-t-il pas prises sous sa protection, que de larmes il a essuyées !

" Au séminaire de Québec, M. Baillairgé savait gagner l'affection de ses anciens élèves devenus ses supérieurs, comme il savait également conquérir l'estime des plus jeunes étudiants. Il était aimé et vénéré à l'égal d'un

père ; et de fait, son âge et son respect profond des vieilles traditions, attiraient, autour de lui, ceux qui ont le culte du passé et qui n'oublient pas les vieux.

“ Contemporain des Demers, des Parent, des Holmes, des Cazeau, des Gingras, il a su conserver, jusqu'à nos jours, le souvenir de ces vieilles gloires du séminaire de Québec qui sont aussi des gloires nationales.

“ Enfin le temps n'a pas respecté ce vieillard vénérable, et la maladie, à force de luttés, a fini par l'emporter sur la constitution solide de M. Baillaigé. Il est mort entouré de ses confrères, emportant leur estime et leurs regrets ”.

G. F. BAILLAIGÉ

Une Vieille Famille Canadienne

PAR

PHILÉAS GAGNON

(Suite)

Notes sur l'une des branches canadiennes de la descendance de Pierre Gangnon ou Gaignon et de Madeleine Roger, son épouse, de la paroisse de Tourouvre, au Perche, près de Mortagne, France.

LA CÔTE DE BEAUPRÉ ET SES PREMIERS HABITANTS

Comme les deux souches de notre famille, les Gangnon et les Caron, furent des premières à habiter et à défricher la Côte de Beaupré, la première au Château-Richer et la seconde à Ste-Anne, vers 1640, nous placerons ici quelques notes sur les commencements de ce coin de terre, qui nous est cher à plus d'un titre.

On lit dans Champlain, que quelques jours après l'arrivée de M. de Caen à Québec, en 1624, celui-ci lui annonça que le Cap de Tourmente avec l'Isle d'Orléans et quelques autres isles adjacentes lui avaient été données par Monseigneur de Montmorency, alors Vice-Roi, propriétaire de la Nouvelle-France. De cette prétendue concession à M. de Caen, nous ne connaissons rien qui ait confirmé cette assertion.

Dans sa Relation de 1637, on voit le Père Lejeune écrire que, "à la vérité, c'est avec bonne raison qu'on a nommé les lieux voisins du Cap de Tourmente, *Beau pré*, car les prairies y sont belles et grandes et bien vnis". Est-ce bien là l'origine du nom de Beaupré donné à cette côte ?

Par délibération du 15 janvier 1636, signé par De Lauson, de la Ferté-Margonne, Berruyer, S. Bourquet, et certifiée véritable par Antoine Cheffault, Secrétaire, la Compagnie des cent Associés concède au dit Antoine Cheffault, sieur de la Regnardière, la seigneurie de *Beaupré*, dans les termes suivants: "l'étendue de terre qui se trouve depuis la borne du côté sud-ouest du dit fief, qui le sépare d'avec celui ci-devant appartenant au sieur Giffard (Saut Montmorency) en descendant le dit fleuve St-Laurent jusqu'à la Rivière du Gouffre (Baie St-Paul) sur six lieues de profondeur dans les terres, avec les isles du Cap-brulé, l'islet rompu et autres islets et battures, audevant de la dite seigneurie". C'était seize lieues sur le fleuve et six de profondeur.

Par délibération du même jour, la même Compagnie concède l'Isle d'Orléans à Jacques Castillon, bourgeois de Paris. Nous voyons par un acte déclaratoire, en date du 29 février de la même année, cité dans l'acte de prise de possession de la Seigneurie de Beaupré (Guittet 6 juillet 1638) que les sieurs Cheffault et Castillon, n'avaient pas acquis ces deux seigneuries pour eux seuls,

car ils y reconnaissent que la Seigneurie de Beaupré et celle de l'Isle d'Orléans, furent acquises pour eux conjointement avec Messieurs François Fouquet et Charles De Lauson, conseillers d'état; pour Mr Berruyer, seigneur de Manselmont; Jean Rosée; Jacques Duhamel et Juchereau, marchands. Ces huit associés sont propriétaires chacun pour un huitième dans la société. Cette compagnie prit généralement le nom de Compagnie de Beaupré.

Mgr de Laval a acquis plus tard ces deux seigneuries en achetant la part de chacun des associés de la dite Compagnie. Le 12 août 1664 (Rageot, 20 oct. 1668) il achète d'Aubert de la Chenaye et Charles Bazire, marchands de Québec, fondés de procuration de Jean Rosée, son huitième dans les seigneuries de Beaupré et de l'Isle d'Orléans, moyennant la somme de 2400 livres tournois. Le 14 août 1664 (Rageot) le même Aubert de la Chenaye vend encore à Mgr de Laval—mais cette fois en son nom propre—un quart des deux mêmes seigneuries, pour la somme de 2680 livres tournois. Dans ce quart se trouvait un huitième que le dit Aubert avait acquis le 9 février 1664, des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, auquel il appartenait par donation de Dame veuve François Fouquet (1), du 20 avril 1663. M. Aubert avait acquis l'autre huitième de sieur Olivier Letardif, par acte devant Claude Auber, le 13 avril 1662, qui l'avait acquis lui-même de Berruyer et Cheffault, associés de la Compagnie de Beaupré, préposés pour les affaires d'icelle compagnie; le dit huitième ayant appartenu au sieur François *Derré*, sieur de Gan, et à qui on l'avait enlevé parce qu'il ne contribuait pas pour sa part aux dépenses à

(1) Marie Maupeou, veuve de François Fouquet, vivant, chevalier Conseiller ordinaire du Roy, mère de Nicolas Fouquet, Surintendant des finances de France.

faire. Dans le greffe d'Audouart, à la date du 9 janvier 1659, on trouve un acte par lequel Olivier Letardif vend pour la somme de 8000 livres, sa huitième partie de la seigneurie de Beaupré et vingt arpents au Cap de Tourmente, à Messire George Vaillant, faisant les fonctions curiales en la dite Côte Beaupré. Cette vente n'aurait donc pas eue de suite; peut-être par rapport au départ précipité du missionnaire Vaillant, pour la France, quelques mois plus tard.

Le 20 août 1664, Charles Aubert de la Chenaye, en qualité de procureur de Charles Duhamel, vend à Mgr de Laval un autre huitième de la dite seigneurie de Beaupré et de celle de l'Isle d'Orléans, pour le prix de 1250 livres.

Par acte passé devant Auber, le 11 février 1662, Julien Fortin Bellefontaine vend à Mgr de Laval un autre huitième des mêmes seigneuries, pour 750 livres: Fortin ayant acquis cette partie de Charles De Lauson Charny pardevant Rouer, le 23 août 1657, (Rageot 18 mars 1667). Enfin, le 25 février 1668, Ant. Cheffault et Demoiselle Denise Langlois, veuve du sieur George Berruyer, vendent à Mgr de Laval, acceptant par ses procureurs à Paris, le dernier quart de ces deux seigneuries.

La seigneurie de Beaupré fut léguée par Mgr de Laval au Séminaire de Québec, en 1680. Le Séminaire en est encore le propriétaire.

De toutes les seigneuries de la Nouvelle-France, aucune ne fut habitée, colonisée et défrichée d'une façon aussi sérieuse et à une date aussi éloignée. En effet, on voit par le plan de cette partie du pays, fait par Bourdon en 1641, qu'il n'y avait alors dans toute la côte, que cinq ou six habitations ou granges. Le 13 mai de la même année, le père Anne de Noüe baptise avec les cérémonies ordinaires, " en l'une des 2 maisons de beaupré ", Noel fils de Jacques Boissel et de

Marie Eriper. La maison où eut lieu cette cérémonie devait être celle de Claude Estienne, car on y voit sa femme, Hélène Martin, servir de marraine, avec Noël Juchereau, sieur des Chastelets comme parrain. Ainsi donc, en 1641, quoiqu'il y eût déjà (apparemment) plusieurs concessions de faites dans la Côte, il n'y a encore que deux habitations dans toute l'étendue de cette seigneurie.

Une vingtaine d'années plus tard, toute cette côte est garnie de colons, y possédant des habitations et des terres dans un état de défrichement très avancé. Le Père Hierosme Lallemant, dans sa Relation de 1663, dit au sujet de cette partie de pays : " Ce nous fvt vne navigation divertissante, en montant la rivière, depuis le Cap de Tourmente iusque a Québec, de voir de part et d'autre, l'espace de huit lieues, les Fermes et les Maisons de la Campagne, baties par nos françois tout le long de ces côtes." Le recensement de 1666 nous montre en effet la population de Beaupré comme étant d'audelà de 1100 âmes, dont 678 à la Côte et 471 à l'île d'Orléans.

Lorsqu'eut lieu ce recensement de 1666, Mathurin Gangnon était le possesseur de 12 bestiaux et 25 arpents en valeur; lorsqu'eut lieu celui de 1681, Mathurin y est mentionné comme possesseur de 2 fusils, 20 bêtes à cornes, 45 arpents en valeur. C'est l'un des plus gros habitants de l'époque.

Les premiers colons de la Côte de Beaupré furent une génération d'hommes forts, courageux et travailleurs. Comme le disait M. de la Sicotière, en 1887, à la Société Historique et Archéologique de l'Orne, " rien ne ressemble moins au système de colonisation aujourd'hui pratiqué, que celui qui peupla alors le Canada. L'émigration moderne se compose en général du trop plein de la population européenne; beaucoup d'aventuriers, de déclassés, de gens ayant inutilement cherché

à se faire une situation dans leurs pays ou l'ayant perdue ; d'autres absolument dénués de ressources ; la plupart sortant des villes et mal préparés au rude labeur des défrichements, par lesquels cependant les colonies commencent et où elles doivent revenir toujours."

Au contraire, c'est en toute liberté et à des conditions mûrement débattues, que les émigrants percherons suivirent ainsi au Canada, les seigneurs qui les avaient embauchés ou leurs agents. Un bon nombre étaient mariés et amenaient leurs familles avec eux. Beaucoup étaient cultivateurs dans leur pays ; d'autres étaient maçons, charpentiers ou tailhandiers ; tous avaient des bras vigoureux, des outils, un bien petit capital toutefois et quelques meubles. La plupart ont montré qu'ils avaient l'amour du travail, des bonnes mœurs et une piété fervente, quoiqu'en ait dit Richelet dans une édition de son Dictionnaire (1680) " qui est de Normandie, l'une des provinces de France les plus riches, et celle après le Dauphiné ou il y a de plus grands fourbes et de plus grands coquains." Pour expliquer cette mauvaise humeur de Richelet, il est bon de dire qu'il fut chassé de la ville de Grenoble à coups de baton peu de temps auparavant pour certaines saillies de son cru sur les Normands.

Le flot de l'émigration percheronne coula, de 1635 à 1666, sans interruption. Il paraît s'être ralenti ou plutôt avoir cessé vers cette époque. Tourouvre envoie encore un colon en 1730, c'est le dernier de l'émigration percheronne. On ne s'en explique pas mieux la fin que le commencement.

On peut évaluer modérément à 150 (De la Sicotière) le nombre des familles que le Perche fournit au Canada, de 1635 à 1666. Un relevé fait par l'abbé Lortie et publié dans le " Bulletin du Parler Français " (Vol. 2, p. 18) porte à 238 le nombre de Percherons venus au

Canada, de 1608 à 1700. Ces familles percheronnes multiplièrent avec une rapidité prodigieuse. Des familles de 17, 18 et 20 enfants, n'étaient pas rares. A Québec, en 1899, on pouvait voir l'inhumation d'un nommé Thélesphore Gagnon, l'aîné de douze frères ayant onze frères qui étaient à la suite de son corps, tous bien vivants, outre les filles qui étaient restées à la maison. Il est facile de citer d'autres exemples de cette sorte.

En 1723, c'était déjà par 8, 11, par 13, par 16, qu'il fallait compter les branches sorties depuis 80 ans d'une même souche. La population doublait en 25, en 21, en 18 ans même, suivant certains statisticiens. D'après Rameau, la famille Gagnon compte à elle seule 2000 à 3000 branches.

Les familles percheronnes s'alliaient beaucoup entre elles. On se mariait extrêmement jeunes, surtout les filles, qu'on prenait au vol, à 10 ans et demie, 11 ans et 12 ans. Concentrées dans la Côte de Beaupré, ces familles percheronnes y restèrent, quoique les terres ne furent pas d'une richesse extraordinaire. On allait s'établir en ce canton parcequ'on y était comme en famille. On retrouve là chez ces gens, jusque dans leur patrie nouvelle, quelque chose de cet attachement traditionnel au sol natal, qui est un des caractères du percheron. En effet, n'est-il pas curieux de voir, qu'au recensement de la ville de Québec, en 1716, malgré les nombreuses familles de Gagnon, en pleine floraison, qui résidaient dans la Côte de Beaupré, aux portes de Québec, il ne se trouve qu'un seul Gagnon résidant à la ville; c'était Joseph, fils de Robert, qui était un navigateur. Il se construisit l'une des premières maisons érigées sur la rue St-Charles. Il avait épousé Anne Louineau (Anne Louis Naud) comme dit le recensement.

La Côte de Beaupré a toujours été célèbre pour la quantité de gibier qu'on y pouvait tuer; elle l'est

encore aujourd'hui. Les déserts du Château-Richer ont aussi eu leur célébrité vers le milieu du siècle dernier, par la grande quantité de tourtes qu'on y pouvait prendre. Ces dernières se vendirent longtemps pour un sou la pièce.

NOTES SUR LES SEIGNEURIES DU DISTRICT
DE RIMOUSKI

(Suite)

Cornwallis comprenait " toute cette partie de la province sur le côté sud du Saint-Laurent entre le comté de Gaspé et une ligne courant sud-est de l'angle occidental d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de M. Lauchlin Smith ou Ste-Anne, ensemble avec les îles de St-Barnabé et du Bic et toutes les autres îles dans la rivière (1) les plus voisines du dit comté et lui faisant face en tout ou en partie (2).

On a vu plus haut que Joseph Drapeau, l'acquéreur de la seigneurie de Nicolas Riou, faisait un large commerce d'exportation et d'importation avec " les Îles d'Amérique," comme on disait dans ce temps-là ; cela ne l'empêchait pas de trafiquer avec les habitants des campagnes des environs de Québec, et en hommes d'affaires consommé qu'il était, il n'avait pas manqué de constater la valeur que prenaient ces seigneuries jusqu'alors isolées, dont les eaux et les forêts renfermaient de si riches produits.—Et puis, avec l'argent à faire fructifier, il y avait du blason à ajouter.

(1) Perrault dit *fleuve*, mais le texte même de la proclamation dit *rivière* partout.

(2) P.-L. Panet et Jean Digé furent élus députés à l'"Assemblée" (1792-1797).

Les seigneuries laissées par René Lepage étaient morcelées entre ses héritiers. Les choses en étaient arrivées à ce point, que ces co-seigneurs ne se reconnaissaient plus dans le dédale des parts indivises; que les censitaires, ne sachant plus à qui ils avaient affaire, ne payaient ni rentes, ni corvées. La conséquence de cet embrouillamini fut que plusieurs des descendants du premier seigneur de Rimouski, avaient vu la gêne envahir leurs demeures.

Joseph Drapeau sut mettre cette gêne à profit. Comme il était en comptes courants avec tous ces héritiers Lepage, il commença par acheter les parts des plus imprévoyants, puis vinrent les autres, et encore les autres jusqu'à ce que tous y passèrent. L'acte de partage qui fut le 25 avril 1791, entre " Joseph Drapeau, marchand, demeurant à Québec (1), principal seigneur de Rimouski, Grand Métis, (c'est-à-dire la seigneurie Lepage et Tibierge, ou de l'Anse aux Coques, et le fief Pachot), et grande partie de la Seigneurie des Lessard dite de la Mollaye, d'une part; et Joseph Lepage, demeurant à Rimouski, tant en son nom que comme donataire de partie des biens de Pierre Lepage de Saint-Barnabé, son père, et de Dame Véronique-Hedwige Riou, sa mère; et Germain Lepage (Germain II) de Rimouski, au nom de Marie-Agnès Lepage, veuve de Basile Côté", de l'autre part, nous voyons que le marchand-seigneur ou le seigneur-marchand,

"..... car il importe guère que Seigneur soit devant ou soit derrière seigneur", comme disait Scarron, avait fait de la bonne besogne à venir à cette date-là. De commun accord, il fut convenu que

1. Dans les deux lieues de front de la seigneurie de Rimouski qui s'étendaient au nord-est de la rivière de ce nom, Drapeau aurait pour domaine dix-neuf arpents

(1) Greffe Alexandre Dumas.

de terre de front à prendre depuis la rivière en gagnant vers le nord-est, et depuis la haute-mer sur deux lieues de profondeur, parce que d'après ses titres, il en avait acquis la totalité, à la charge de fournir ce domaine, la terre appartenant à l'église paroissiale de Rimouski.

2. Pierre Lepage eut pour sa part au nord-est de la rivière $15\frac{1}{2}$ arpents de front sur deux lieues de profondeur, et ensuite la veuve Basile Côté, 7 arpents et 4 perches sur la même profondeur, avec droit aux cens et rente, la chasse et la pêche.

3. Dans les deux lieues au sud-ouest de la rivière de Rimouski, Pierre Lepage eut encore $15\frac{1}{2}$ arpents de front sur deux lieues de profondeur, à partir de la ligne entre Louis Canuel et son fils, à aller vers le sud-ouest ; et ensuite la veuve Basile Côté, 7 arpents et 4 perches, puis encore Pierre Lepage, une terre de 4 arpents sur 42 de profondeur.

4. Il fut aussi convenu que Pierre Lepage jouirait du moulin par lui construit sur sa terre près du niveau qui la divisait du domaine jusqu'à ce que le moulin que Drapeau faisait bâtir ailleurs pût tourner et faire farine. Alors le moulin de Lepage devait être démoli. Drapeau devait avoir seul comme aîné le corps de l'ancien moulin, et il était libre de bâtir ailleurs un autre moulin dont il aurait seul les profits jusqu'à ce que Pierre Lepage et la veuve Côté lui remboursassent leur part de frais de construction pour pouvoir jouir de la banalité.

5. Pierre Lepage et la veuve Côté eurent encore dans l'île Saint-Barnabé dix arpents de front sur la largeur de l'île, savoir : trois arpents cultivés ci-devant par " l'hermite " (1) au bout nord-est de son désert à aller

(1) M. J.-C. Taché, dans les *Soirées Canadiennes* et Mgr Guay, dans ses *Chroniques de Rimouski*, ont raconté l'histoire de cet étrange personnage. Voir aussi *Voyages dans le Canada ou Histoire de Miss Montague*, de Madame Frances Brooke, traduit en français par Madame T.-G.-M., Paris, chez Leopold Colin, t. I, p. 198.

vers le nord-est et ensuite sept autres arpents en bois debout, avec droit de chasse, pêche et traite. L'Islet du Rocher (à Canuel) à l'extrémité sud-ouest de l'île Saint-Barnabé devait appartenir à Drapeau.

6. Les parties de terrain respectivement quittes de tous les cours et rentes qu'ils avaient pu percevoir.

7. Pierre Lepage et la veuve Côté prirent de plus dans la seigneurie de "Métis" 6 arpents 3 perches et 20 pieds, et 3 arpents, 6 perches dans Lamelaye ; la veuve Côté, 3 arpents et 4 perches dans "Métis" et 1 arpent et 9 perches dans Lamelaye.

Dans le mois de mai qui suivit ce partage, le notaire Alexandre Dumas vint à Rimouski pour exécuter les instructions que le "seigneur du dit lieu de Rimouski et autres circonvoisins" lui avait confiées. Voici le texte de ces instructions, tel que nous le fournit M. Edmond Roy :

"Maître Dumas, notaire à Québec, partant de cette ville pour lieu de Rimouski, à son arrivée logera chés monsieur Augustin Trudel, où il sera logé et nourry aux frais du soussigné du dit lieu de Rimousky et autres circonvoisiens ; qu'il l'autorise à requérir des tenanciers dudit Rimouski et autres relevant de son domaine et de recevoir de chacun d'eux la déclaration de ce qu'ils possèdent à cens ou autrement, de former un registre de ces déclarations par ordre, la datte et en due forme.

"Le dit sieur Dumas examinera tous les titres que les dits tenanciers luy présenteront à l'appui de leurs déclarations, et s'ils s'en trouvent exempts de correction ou réformations, leur en dellivra de nouveau et conformes.

"Mais si les titres ne sont point de nature légale ou authentique, celui qu'il leur donnera pour leur servir à l'avenir contiendra les redevances, charges, obligations et réserves mentionnez en un écrit à luy dellivré pour cet effet. Le dit sieur Dumas préviendra ceux des dits

tenanciers qu'il trouvera encore devoir des rentes et lots et ventes échus, en demandera dans le paiement, et s'il les reçoit en donnera quittance, et s'il n'en est pas payé en fera mention dans les nombreux titres qu'il leur dellivrera.

“ Les anciennes concessions étant faites à des redevances très-modiques, le d. sieur Dumas est autorisé à reprendre pour le dit soussigné celles dans le cas d'être retrayées, à moins que le possesseur ne voulut les garder, aux redevances, obligations, charges et réserves exprimées en les susdits écrits ; le d. sieur Dumas, pendant son dit lieu, pourra dellivrer titres et concessions pour le dit soussigné à tous ceux qui désirent prendre de nouvelles terres aux conditions du susdit écrit.

“ Les tenanciers de la seigneurie de la Molais, ne voulant venir au domaine de Rimousky pour y faire leur déclaration et prendre titre nouveau, le dit Dumas iras sur les lieux (1), seras logé et nourris au dépend du dit sous-signé, et agiras envers les tenanciers de cette partie comme avec ceux de Rimousky.

“ Le dit Dumas se fairas païer par les dits tenanciers de leur déclaration, et pour la minute, et coppie pour eux du nouveau titre, la feras aussi pour la coppie qu'il seras obliger d'en dellivrer au dit sous-signé.

“ Et comme le dit Dumas est en outre chargé par cette écrit de faire un relevé aussi exact qu'il seras possible des arrrages des rentes échues et encore dus, et un autre relevé des lots et ventes dus ou payés depuis le 11 9^{bre} 1770 jusqu'au 10 9^{bre} 1790, et de distinguer ceux qui ont reçus ces lots et ventes qui les doivent encore, il lui seras alloué par le dit sous-signé et inté-

(1) C'était chez Noël Chouinard, l'ancêtre de Thomas Chouinard, pilote à la Pointe au Père, que Dumas se retirait dans ces occasions.

ressés une rétribution au payement à ce sujet, qui seras mentionné à la fin.

“ Le dit Dumas rendra compte des rentes et des lots et ventes provenant des quatre lieux de seigneuries de Rimousky, à mons'r Augustin Trudel, et à mons'r Pierre Lepage et madame Cotté, suivant la généalogie de mons'r Panet, et s'en fera donner quittance par Mons'r Pierre Lepage et madame Cotté.

“ Au sujet de la seigneurie de la Pointe au Père et L'anse au coq, il en rendra compte tout en entier à mons'r Augustin Trudel, et s'en feras, par lui, donner reçus, lequel il seras tenu de remettre au sous-signé, ainsi que les coppies de contrat et le papier terrier, à sa première demande, et si le dit Dumas est en lieu de monter par terre, il seras tenu de faire la lecture de sa généalogie de Rimousky à mons'r Riou, seigneur des Trois-Pistoles, et le prévenir qu'il aie à rendre compte des droits seigneuriaux qui revienne au sous-signé dans la seigneurie des Trois-Pistoles, et qu'il aie à lui produire la généalogie de la ditte seigneurie quand le sous-signé le requerreras, qui sera dans le courant de juillet prochain. Comme il est évident que je ferai monter le dit sieur Dumas par eau, vu que cette voie est la moins couteuse, la dernière condition deviendra nul, s'il monte par eau.

“ Au retour de mon dit sieur Dumas à Québec, il me remettras le terrier, ainsi que tous les titres et contrats, et tous les actes qu'il auras faites, nécessaires aux seigneuries mentionnés, citôt que je l'exigerai. Et après les avoir reçus, je serai tenu et obligé de donner à mon dit sieur Dumas, notaise, une pièce de toile de la valeur de vingt-cinq schellings courant, pour parfait et entier payement du terrier, ainsi que tous les contrats et autres actes et écrits qu'il me délivreras concernant les susdites seigneuries. Faite double, de bonne foy, entre nous. Québec le 5 de mai 1791.

JOSEPH DRAPEAU, A. DUMAS.”

Deux jours plus tard, le notaire Dumas était rendu à Rimouski et faisait afficher cet avertissement

“ AVERTISSEMENT

“ Tous les tenanciers et autres possesseurs de terrain en la seigneurie de Rimousky, prenant à la rivière Attée en descendant jusques et compris la Pointe au Pères, et en la seigneurie de la Molaise, prenant à la dite Pointe aux Pères, en descendant jusqu'à une lieue et demi, ayant déjà été prévenus par deux publications que M. Joseph Drapeau, Seigneur principal des dits lieux, désiran user du droit que la loi féodale lui donne de prendre une connaissance authentique des titres ou écrits de possessions en censive ou autrement délivrés par ses prédécesseurs ou les deux dites seigneuries, a autorisé le soussigné, notaire ou l'étendue de la province de Québec, de dresser un papier au registre terrier de chacune des dites seigneuries. Pour quel effet le dit notaire prévient les dits tenanciers et autres sans exception quelconque qu'il est arrivé au domaine du dit Rimouski ; où, pour et au nom du dit sieur Drapeau, il requiert que tout possesseur de terrain vienne lui déclarer ce qu'il possède ; lui communiquer ses titres ou écrits de possession, et prendre titre nouveau en due forme dans le restant du présent mois à commencer du jour de demain ; sans quoi le dit seigneur se prévaudra du droit de réunion des dites possessions à son domaine, ou bien agira en justice contre les négligens, à satisfaire au présent dernier avertissement ; lesquels alors auront à payer de plus les frais de voyage à Québec et ceux de poursuite ou pendant leurs possessions.

“ Pour copie au domaine de Rimousky, le 15 mai 1791.

“ A. DUMAS,
“ Not. Pub.”

J'ai sous les yeux un *état des lots et ventes qu'Alexandre Dumas, notaire, a pu découvrir avoir été payés en ses seigneuries suivantes, depuis l'année 1770 à l'année 1790*. Je crois devoir reproduire cet état, il nous donne la valeur des termes à l'époque et le montant considérable que le censitaire avait à payer pour lods et ventes à chaque mutation de propriété, c'est-à-dire un douzième de prix d'achat (1).

SEIGNEURIE DE RIMOUSKI

	Capital des ventes.	Montant des lots et ventes.
1778 mars 24. Reçu par M. St-Germain Lepage, de Gabriel St-Laurent, sur..	£400	£33 6 8
1772 " 28. Par le même du même.....	360	30 0 0
1775 août 3. Par idem de Toussaint St-Lau- rent.....	50	4 3 4
1772 oct. 21. Par idem de Germain St-Laurent.	200	16 13 4
1786 " 4. " de Germain Pinault.....	180	15 0 0
1786 " 4. " du même.....	48	4 0 0
1781 août 3. " de J.-Bte Côté.....	900	75 0 0
1781 " 23. " de Bource.....	595	49 9 6
1789 nov. 6. " de Joseph Lepage.....	270	22 10 0
1789 juill. 5. " de François Gagné.....	31	6 15 0
1781 " 16. " d'Antoine Côté.....	600	50 0 0
1787 août 11. " de Basile Côté.....	72	6 0 0
1779 oct. 15. " du même.....	300	25 0 0
1771 août 30. M. Drapeau de P. Lepage.....	600	50 0 0
1790 janv. 25. Par Germain Lepage de Chs Ban- ville.....	102	8 10 0
1792 sept 3. Par idem de Jean Pineau.....	15	1 5 0
1788 mai 6. Par dame Côté de Chrysostôme Canuel.....	150	12 10 0
1791 mai 6. Par Dumas de St-Laurent.....	42	7 10 0
1791 " 19. Par idem de Morin.....	48	
1775 " 19. Par idem du même.....	130	10 16 8
1775 " 19. Par idem du même.....	130	9 1 8
		437 15 6

(1) C'était la qualité généralement exigée en France pour les seigneurs pour les terres en nature. Pour les fiefs, la qualité variait suivant les localités, depuis la cinquième partie du prix jusqu'au treizième.

(A suivre)

L'ÉTABLISSEMENT DES RÉCOLLETS À L'ISLE
PERCÉE.—1673-1690

On sait où est situé Percé : à 150 lieues de Québec, à l'extrémité de la péninsule de Gaspé, sur le Golfe—sur l'Océan.

Percé n'a guère changé depuis le temps de Cartier et des Récollets. La morue y abondait, les gens de pêche suivirent la morue, et à force de siècles, Percé est venu à bout de se peupler de quelques cents habitants, presque tous pêcheurs : voilà tout. Pêcheurs impénitents mourront les gens de Percé.

Percé—ou l'Île Percée, du nom du Rocher—de ce nom sort de la nuit des temps pour entrer dans l'histoire écrite, avec les établissements de pêche des Denis. Nicolas Denis était seigneur de toutes les côtes de la Grande Baie de Saint-Laurent, depuis Canso en Acadie, jusqu'au Cap-des-Rosiers, à l'extrémité nord de la baie de Gaspé. Talon, en 1672, tailla dans ce vaste domaine à Pierre Denis, neveu de Nicolas, une lisière de côtes de trois lieues de front, de l'Île Percée à une demi-lieue dans l'intérieur de la baie de Gaspé, pour y faire "la pesche de molues, marsouins, loups-marins et toute autre espèce de poisson que la mer et les rivières produisent." (1)

(1) La concession de Talon est du 20 juillet 1672, comme il appert par l'acte de vérification, de confirmation et d'extension des titres de Pierre Denis et de ses associés sur la Seigneurie de l'Île Percée. Sa ratification par l'intendant Duchesneau est du 2 novembre 1676, et l'acte fait partie des documents Clairambault, à la Bibliothèque Nationale, Paris, No. 1016. Cette collection Clairambault est une mine précieuse, et jusqu'ici, croyons-nous, inédite et inexploitée, pour l'histoire des pêcheries de Percé et des origines mêmes de ce village, pour la période de 1676 à 1688.

En 1676, Pierre Denis était associé, depuis que années déjà, avec Charles Bazire et Charles Aube la Chesnaie pour cette industrie, et ils étaient co-propriétaires de la Seigneurie de l'Île Percée. Ils avaient un double établissement, l'un à la Petite Rivière, à l'entrée du Barachois, aujourd'hui Saint-Pierre de la Malbaie, à deux lieues de Percé, vers la baie de Gaspé ; l'autre, à Percé même. Pierre Denis était le gérant de l'exploitation, comme il résulte évidemment des documents Clairambault.

Il ne semble pas que cet établissement ait beaucoup prospéré ; au contraire. Déjà Nicolas Denis avait tenté avec perte la pêche à Percé. Pierre Denis ne réussit guère mieux. Aussi, dans un mémoire au ministre il sollicite certaines faveurs qui lui permettront en même temps que de se compenser des déboursés ruineux faits pour la pêche de Percé, de mieux faire prospérer l'établissement et d'y installer des colons. Denis avait en outre à cette date à peu près perdu la vue. C'était vers 1676. A la même époque ses associés sont disposés à se retirer de la compagnie, moyennant remboursement de 13029 livres, 4 sols, 5 deniers, soit leur part ($\frac{5}{8}$) du capital.

En 1677, la compagnie cède à Jacques Le Ber, de Montréal, la plus grande partie de la seigneurie, c'est-à-dire la côte depuis la baie de Gaspé jusques au-delà du Barachois " vers la petite rivière de l'Île Percée." (1) Enfin, en 1685, l'Île Percée elle-même était, semble-t-il, retombée dans le domaine de Nicolas Denis et de son fils Richard, sieur de Fronsac, agissant pour lui, auquel les habitants de Percé adressent une supplique comme

(1) *Arch. jud.* de Québec. Greffe de Becquet, 18 octobre. Une copie vidimée et collationnée le 25 juillet 1855, se trouve au Fond Baby, Université Laval, Montréal. C'est celle que nous avons consultée.

à leur seigneur et maître, aux fins de les arracher aux vexations qu'ils accusent Pierre Denis de leur faire subir. Et le sieur de Fronsac en effet fait droit à leurs demandes et les établit dans la libre possession de leurs terres. (1)

Voilà, pour l'histoire administrative de la Seigneurie de l'Isle Percée au temps des Récollets, les faits essentiels. Il était nécessaire de les signaler. Nécessaire également, avant de conduire nos missionnaires sur le terrain de leur apostolat, de faire connaître celui-ci. Dans un document de la collection Clairambault Pierre Denis nous détaille l' "Estat de la seigneurie de l'Isle de percée et dependances." Le voici :

J'ay laissé mon fils avec 5 personnes et un Père Récollet.

Il y a à l'Isle percée.

Un grand magasin de 50 pieds de long et 25 de large suffisant pour serrer le poisson d'un navire de 300 tonneaux et loger son Equipage.

Il y a tout proche un petit logis pour le Commandant.

Une chapelle et logement pour deux Récollets le tout en charpente et couvert de planches prestes à à massonner.

Plus de 100 arpents de bonne terre ou il y en a plus de la moitié preste à labourer et l'autre peu de travail à faire pour y mettre la charrue.

A la petite rivière qui est à 2 lieues de l'Isle percée le lien de l'yvernt et la ménagerie.

Un logis suffisant pour quinze personnes.

Un magasin pour les vivres et ustanciles de barque et de chaloupe.

Une grange et une Estable pour 20 bestes à corne, 30 arpens de terre découverte.

(1) Documents Clairambault.

Une cour de deux arpens et un jardin d'un arpent le tout clos de pieux debout.

20 bestes à corne etc."

Ajoutez quatre ou cinq maisons d'habitants à l'Isle Percée, et vous aurez l'état complet et véridique de l'habitation—de la mission,—durant une période d'une quinzaine d'années. (1)

Le personnel résident était donc très peu nombreux. Mais c'était bien autre chose durant la saison de pêche. Durant six mois, du printemps à l'automne, 400, 500 et 600 pêcheurs s'assemblaient à Percé, ainsi qu'un grand nombre de sauvages ; (2) ceux-ci pour la traite. Il y eut même un temps où il y avait un *fort* de sauvages à la Petite Rivière. (3) Plusieurs vaisseaux, jusqu'à 8 ou 10, (4) y prenaient tous les ans leur chargement de poisson.

Il y avait donc plusieurs motifs d'établir une mission dans la Seigneurie de Percé : colons et employés de la compagnie, pêcheurs, sauvages, ces âmes ne pouvaient rester sans secours spirituels. En outre, la pré-

(1) Le recensement fait par M. de Meules, au commencement de 1686, indique pour l'Isle Percée : " Boissel, sa femme et 8 enfants ; Lamothe, sa femme et 4 enfants ; Lespine, sa femme et 4 enfants ; Le Gascon et sa femme." *Arch. provinciales*. Manuscrits relatifs à l'Hist. de la Nlle-France. Serie IIe, vol 3e, fol. 1746. Boissel était à Percé depuis 1679. Il venait de Québec. Il était natif de Ste-Anne de Beaupré, où il avait été baptisé " en l'une des deux maisons " de l'endroit, le 13 mai 1641 (Registres de N.-D. de Québec.) Lespine était à Percé depuis 1678. Cf. le recensement fait par Richard de Fronsac, en 1688 vraisemblablement. Documents Clairambault, fol. 331. Ce recensement a été publié avec annotations par M. W.-F. Ganong, dans *The New Brunswick Hist. Soc. Collections*, 1907, vol. III.

(2) Leclercq, *Premier Etablissement de la Foy*, II, ch. XIX.

(3) *Arch. jud.* de Québec. Greffe de Duquet, 22 novembre 1676.

(4) Sixte le Tac, *Hist. chron.*, p. 38.

sence d'un missionnaire résident devait être, sans aucun doute, un puissant moyen d'attirer les colons. Ces divers motifs, et le dernier notamment firent qu'en 1672 "Messieurs Denis et Bazire, Seigneurs propriétaires de l'Isle Percée..... demandèrent un Récolet pour y établir une Mission..... Monsieur l'Evêque de Pétrée était alors en France. Monsieur de Bernières, son Grand Vicairé sur les lieux, après plusieurs difficultés, fut enfin obligé de se rendre à l'autorité de Monsieur le Gouverneur (Frontenac) qui l'ordonnait pour le service du Roy; Le Père Exuper Dethunes fut choisi et agréé; il partit avec la famille de Monsieur Denys au mois de May 1673. Ce bon Père qui a servi durant 16 ans en Canada, où il a consommé ses forces et sa santé avec toute l'édification possible, donna commencement à cet établissement dans lequel il a servi jusqu'à 83, qu'il revint Supérieur à Québec, successeur du Père Valentin le Roux". (1)

Il semble toutefois que dès 1672 un récollet, peut-être le Père Hilarion Guenin, ait exercé le ministère à Percé. Il l'y exerça en tous cas, et le Père Leclercq accole son nom à celui du Père Dethunes dans le témoignage de zèle et de piété qu'il rend aux missionnaires qui le précédèrent à Percé. "C'est là, écrit-il, où les Révérends Pères Hilarion Guesnin et Exuper de Thunes ont signalé leur zèle et leur piété, avec une édification singulière de tous ces Peuples." (2)

L'on peut induire, de l'ensemble de nos documents sur Percé, qu'il y eut généralement, du moins à partir

(1) Leclercq, *Premier Etablissement de la Foy*, II, chap. XIX, p. 103.—C'est en qualité de vicaire et de maître des novices que le Père Dethunes vint résider au couvent de Québec. En outre, en 1684—et non en 1683—il succéda comme supérieur, non au Père Leroux, mais au Père Henri Leroy, qui avait remplacé le Père Leroux en 1683.

(2) *Nouvelle Relation de la Gaspésie*, p. 22.

de 1675, deux récollets dans cette mission, mais en été seulement, à l'époque de la pêche. (1) En hiver, comme il n'y avait à desservir que les habitants et les employés sédentaires, qui étaient une poignée, l'un des missionnaires retournait parfois à Québec, tandis que l'autre s'employait aux missions des sauvages. C'est ainsi que nous constatons la présence du Père Dethunes dans la région de Québec, au cours des hivers de 1675, 1676 et 1679. (2)

Le Père Dethunes était à peine arrivé à Percé, en 1673, qu'un meurtre s'y commettait sur la personne de Simon Baston, marchand de La Rochelle; les trois accusés étaient le "Maître vallet", un matelot et le capitaine lui-même d'un navire, le "Prince Maurice." Il y eut procès devant le Conseil Souverain, à Québec. L'un des interrogatoires fut déterminé par une "lettre missive" écrite de l'Isle Percée par le Père Dethunes au capitaine du "Prince Maurice", en rade à Québec durant le procès. Le 18 octobre toutes les pièces du procès furent registrées, et les accusés furent renvoyés à l'Amirauté de La Rochelle, "attendu la difficulté de trouver ici des interprettes fidelles et qui ayent assez de pratique de la langue basque." (3) Nous ignorons la suite de l'affaire.

Le Père Dethunes demeura à Percé dix années, de 1673 à 1683, alors qu'il fut remplacé par le Père Joseph

(1) "2 prestres y ont de l'employ pendant ce temps (la saison de la pêche), & pendant l'hiver un religieux peut s'appliquer à la mission des Sauvages & l'autre rester en ce lieu pour les François." Sixte le Tac, *Hist. chron. Appendices. Etat de la Mission des PP. Recolets de Canada*, p. 216.

(2) Le 26 décembre 1675 et le 15 mars 1676 il baptise à l'Ange-Gardien; le 24 septembre 1679 il exerce le ministère à la chapelle de Portneuf.—Registres paroissiaux de l'Ange-Gardien et du Cap-Santé.

(3) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*. I, p. 773.

Denis, fils du seigneur de Percé, Pierre Denis. Du ministère du Père Dethunes à Percé nous ignorons tout ; de celui du Père Denis nous savons plusieurs choses que nous rapporterons ; mais auparavant il nous faut faire connaissance avec le grand missionnaire de la Gaspésie, le Père Chrétien Leclercq, compagnon, à Percé, et du Père Dethunes et du Père Denis ; le Père Leclercq, qui eut pour lot l'évangélisation des sauvages gaspésiens, de 1675 à 1686, durée de son séjour au Canada, où il fut constamment attaché à la Mission de Percé.

Le Père Chrétien Leclercq, si l'affection que dans ses écrits il montre pour la Province d'Artois en est une preuve, (1) était originaire de cette province ; naquit vers 1641 (2). Il fut le premier, dit-il, qui entra au noviciat des Récollets de la province franciscaine de Saint-Antoine en Artois, (3) lorsque cette province fut érigée, en 1668. Il vint au Canada en 1675, où il arriva au mois d'août (5). Presque aussitôt il fut destiné à l'évangélisation des sauvages de la Gaspésie, sans exclusion du ministère de Percé, comme en font foi les facultés que lui accorda l'évêque de Québec, le 11 octobre 1675, au moment de son départ pour le théâtre de son apostolat, (6). Le voyage du Père Leclercq fut mouvementé. Mais puisque lui-même nous en a raconté les incidents, ainsi que les débuts de son ministère en Gaspésie, nous n'avons rien de mieux à faire que d'écouter le narrateur :

(1) *Nouvelle relation*, p. 557.

(2) Le recensement du Canada en 1681 lui donne 41 ans.

(3) *Premier établissement de la Foy*, II, p. 115.

(5) *Nouvelle relation*, p. 22. Aussi *Histoire chronologique de la Province des Récollets de Paris sous le titre de St-Denis en France*, etc. A Paris... 1677. (Bibl. Nat., Paris). Chap. XXII.

(6) Arch. de l'Archevêché de Québec. *Registre A.*

“ Le très-Révérend Père Potentien Ozon, Provincial des Récollets de Saint Antoine de Pade en Artois, qui passa en qualité de Commissaire & Supérieur de nos Missions en 1675, (1) m’y destina la même année, pour y continuer le bien que ces illustres Missionnaires (les Pères Guesnin et Dethunes) y avoient déjà saintement commencé. Le Lion d’or, commandé par le Capitaine Coûturier, fut le vaisseau sur lequel je m’embarquay, afin de me rendre au plutôt à l’Isle Percée. Nous y arrivâmes le vingt septième octobre de la même année, après avoir essuïé mille dangers ; mais entr’autres une tempête si fâcheuse & si violente, tout proche de la fameuse Isle d’Anticostie, que nôtre Capitaine se voïant dans l’impossibilité de resister à la fureur de l’orage, prit la resolution de repasser en France, sans mouïller l’ancre à la rade de l’Isle de Bonaventure, & ainsi d’y abandonner les hommes qu’il y avoit laissez en allant à Quebec, pour y faire la pêche de Morüe : mais enfin, le calme succedant tout à coup à la tempête, sur les dix heures du matin, fit changer de dessein à nôtre Capitaine, qui continua sa route comme auparavant ; & après beaucoup de peines & de fatigues, nous abordâmes, grâces à Dieu, fort heureusement, à l’Habitation de Monsieur Denys, sur les quatre heures après midi, qui étoit très bien logé, sur le bord d’un bassin vulgairement appelé la Petite Rivière, séparé de la mer par une belle langue de terre, qui par l’agrément merveilleux qu’elle donne à ce lieu, le rend un séjour fort agreable.

“ La solitude où je me trouvay alors, sans y penser, avec trois à quatre personnes qui étoient au service de Monsieur Denys, n’eut rien que d’engageant & d’ai-

(1) Il fit la traversée avec les Pères Hennepin, Buisset, Membré, et le Père Leclercq lui-même.—*Hist. Chron.*, etc. Chap. XXII, *loc. cit.*

mable pour moy : je peux même dire, avec vérité, qu'elle fut la principale de toutes mes consolations ; puisqu'elle me procura tout le tems que je pouvois raisonnablement souhaiter, pour me disposer saintement aux fonctions penibles & laborieuses de ma première Mission, que le mérite de l'obeïssance venoit de confier à mes soins.

“ Un homme, qui dans la bassesse de son extraction, conservoit une vertu peu commune & assez rare, parmi les domestiques les plus zelez pour le service de Dieu & de leurs Maîtres, adoucit beaucoup les rigueurs de nôtre hivernement. On peut dire que j'étois charmé du plaisir qu'il prenoit dans les entretiens que nous avions souvent ensemble, touchant l'affaire importante de son salut. Il prenoit un soin particulier de m'éveiller tous les jours regulierement à quatre heures, afin de me disposer à celebrer la sainte Messe, que je disois ordinairement à la pointe du jour, avec les Prières du matin : & le soir, selon la coûtume très-louable & generalement observée dans toutes les Familles de la Nouvelle France, nous disions le Chapelet en commun, avec les Prieres ordinaires, qui étoient suivies de la lecture des Reflexions les plus touchantes du Jugement dernier, composées par le tres-Reverend Pere Hyacinthe le Febvre. (1) Comme c'est un ouvrage rempli d'érudition, & des veritez les plus solides du Christianisme, il m'a aussi toujours été d'un tres-grand

(1) Auteur également de l'*Histoire chronologique de la Province des Récollets de Paris, sous le titre de St. Denis en France, depuis 1612 qu'elle fut érigée jusqu'en l'année 1676. Composée par le Très Révérend Père Hyacinthe Lefebvre, Père de la Province des Récollets d'Artois, des Custodies de Flandres et Provincial de la province de Paris. A Paris, chez Deny Thierry, rue St. Jacques, à l'enseigne de la ville de Paris. 1677.* La Bibl. Nat. de Paris possède un exemplaire de ce rarissime ouvrage, enrichi de deux additions manuscrites couvrant les années 1676 à 1686.

secours dans tous les endroits differents où l'obeissance m'a destiné pour le service de nos Missions. Je l'appellois mon Missionnaire par excellence, qui pendant mon absence travailloit fructueusement à la conversion des ames ; puisqu'en effet l'aïant une fois donné à quelqu'un de ces Catholiques, dont la vie n'étoit pas des plus regulieres, la lecture qu'il en fit pendant six semaines, luy inspira des sentimens d'une contrition si sincere & si veritable qu'en me remettant ce Livre entre les mains, il me fit une confession generale de toute sa vie passée, après avoir été plus de dix-huit ans, sans frequenter le Sacrement de Penitence.

“ Je m'appliquai serieusement pendant tout cet hiver, à l'étude de certains Ecrits de la langue Algomquinne, que l'on m'avoit donnez ; croïant qu'ils me seroient necessaires pour l'instruction des Sauvages au retour de leur chasse, qu'ils faisoient à quinze ou vingt lieues de nôtre Habitation. Tout mon travail cependant fut inutile, car nos Gaspésiens n'entendoient que tres-imparfaitement l'Algomquin ; & il me falut tout de nouveau commencer l'étude des Prieres Gaspésiennes que l'on m'envoïa de Quebec par la premiere barque, qu'au commencement du printems partit pour l'Isle Percée. Je les appris en fort peu de tems, avec beaucoup plus de facilité que je ne me l'étois persuadé : je les enseignai même pour la premiere fois à nos Sauvages, avec beaucoup de succez, par des caracteres instructifs, dont je parlerai dans la suite de cette Histoire. Mais enfin, comme toute l'application que je donnois pour me rendre sçavant dans le Gaspésien, dont l'intelligence est absolument necessaire, quelque difficile qu'il soit, aux Missionnaires qui veulent travailler efficacement au salut de ces peuples, etoit interrompüe pendant l'été, par les services que j'étois obligé de rendre à nos François, qui viennent quelque-fois jusques au nombre de quatre à cinq cens, faire la pêche de

Morie à l'Isle Percée : Je pris resolution, après le départ des navires, de suivre les Sauvages dans les bois pendant l'hiver, & de demeurer avec eux dans leurs cabanes, pour m'instruire entierement dans la langue Gaspesienne, que je me suis enfin rendüe assez familiere, après beaucoup de peines et de travaux. J'en ay même fait un Dictionnaire, que j'ay laissez à Quebec, dans nôtre Couvent de Nôtre-Dame des Anges (1) ; afin de faciliter à nos Missionnaires, comme il m'a fait, tout le bien qu'il a plu à Nôtre-Seigneur d'operer par mon foible ministere, & qu'il voudra faire par leur zele, dans la conversion de ces Infideles, qui habittent plus de deux cens lieuës de ce Nouveau Monde, & qui portent plusieurs noms differens, suivant la différence des rivières & des endroits les plus considerables qu'ils habitent." (2)

A partir de 1676, le Père Leclercq se consacre à l'évangélisation des Sauvages Gaspésiens ou Micmacs. Nous ne le suivrons pas sur le théâtre de ses labeurs, ce serait nous éloigner trop de l'Isle Percée ; aussi bien, le célèbre missionnaire et la Mission des Gaspésiens méritent que nous leur consacrons une étude spéciale, qui viendra à son heure. Disons seulement que durant douze années, sauf un ou deux séjours de quelques mois à Québec et un voyage en France en 1680, (3) le Père Leclercq se consacra entièrement à ses Missions de la Gaspésie. En 1682 ou 1683 le Père Emmanuel Jumeau vint partager ses travaux (4). Comme le Père

(1) Ce Dictionnaire est aujourd'hui inconnu, si toutefois il existe encore.

(2) *Nouvelle Relation*, pp. 22 et suiv.

(3) *Nouvelle Relation*, p. 528.

(4) " Ce bon religieux, que j'avois autrefois introduit dans le Noviciat de nôtre Couvent d'Arras, le jour même que j'en partis pour le Canada, m'avoit plusieurs fois écrit, pour me témoigner le zèle que Dieu luy donnoit pour le salut des ames ; & que la plus grande de toutes ses consolations, me disoit-il, seroit de mourir genereusement au milieu des bois

Leclercq, il aidait aussi durant l'été le missionnaire de l'Isle Percée, et c'est à lui que sera réservée la grande douleur d'assister à la destruction de cette Mission, en 1690, au milieu de scènes d'horreur qu'il raconte dans une lettre au Père Leclercq que nous rapporterons.

Le Père Leclercq repassa en France à l'automne de 1686, (1) où il s'occupa de la publication de ses deux ouvrages : la *Nouvelle relation de la Gaspésie* etc., et le *Premier Etablissement de la Foy dans la Nouvelle-France* etc., qui tous deux furent imprimés à Paris en 1691. L'auteur était alors supérieur du couvent de Lens (2) ; la date de sa mort nous est inconnue.

Retournons à l'Isle Percée. Le Père Joseph Denis (3) y succéda au Père Dethmes, avons-nous dit, en

& des forêts du Canada, en annonçant l'Évangile de JESUS-CHRIST aux Sauvages. Il exposa le desir qu'il en avoit, au Reverend Pere Provincial ; & après en avoir reçu l'obedience, qu'il luy demanda avec beaucoup de ferveur, il s'embarqua à la Rochelle pour le Canada, & vint ainsi me soulager dans les exercices penibles & laborieux de la Mission que je faisois à nos Porte-Croix. Il apprit la langue en tres peu de tems, à la faveur du Dictionnaire que j'en avois composé ; en sorte qu'il fut bientôt en état d'instruire ces Infidèles." *Nouvelle Relation*, pp. 188-189.

(1) Il écrit (*Nouvelle Relation*, p. 31) qu'il fut douze ans au Canada, ce qui porterait son retour en France en 1687. Mais une lettre écrite de Paris au commencement de 1687 (Sixte Le Tac, *Hist. Chron.* Appendices, p. 231) fait mention du Père Leclercq comme étant alors en France. Il est à croire qu'il y passa à l'automne de 1686, peut-être avec Mgr de Saint-Vallier lui-même. Par ailleurs, divers indices fondés sur la chronologie de la vie du Père Leclercq au Canada démontrent qu'il ne faut pas prendre au pied des chiffres ce laps de douze années que notre Récollet dit avoir vécu au Canada.

(2) La page-titre de la *Nouvelle Relation* porte cette mention.

(3) Nous avons écrit la Biographie du Père Denis dans la *Revue du Tiers-Ordre*, au cours des années 1907 à 1911.

1683 ou 1684. Il arriva à son poste accompagné d'un frère convers, le frère Didace Pelletier (1).

Le séjour d'un frère convers à Percé permit au missionnaire d'y inaugurer une régularité de vie qui jusque-là n'avait pu être établie, faute apparemment de la présence d'un frère lai, qui pût tenir la maison, préparer les repas, en un mot vaquer aux travaux domestiques de la résidence des missionnaires. Ceux-ci avaient en conséquence été comme forcés de prendre leurs repas chez les habitants du lieu. Mgr de Saint-Vallier, dans ses instructions au Père Joseph, en septembre 1686, constate l'ancien état de choses et se réjouit de la régularité introduite par le nouveau missionnaire :

“ Estant venu à l'isle Percée pour m'instruire par moy-même de ce que j'avois pû apprendre pendant le cours de ma mission et visite dans l'Acadie que la régularité n'estoit point encor établie parmy les missionnaires Récollets qui y estoient, j'ai trouvé avec bien de l'édification qu'elle estoit heureusement commancée par le Père Joseph, lequel, suivant la reigle et l'esprit de ce diocèse, a pris soin de se separer des laïcs dans les cabanots desquels il ne prend aucun repas, ayant connu par sa propre expérience qu'il luy avoit esté impossible de conserver longtemps l'esprit religieux dans un commerce aussi frequent, surtout dans les temps des repas où l'on se licentie encor plus volontier que dans les autres.

“ J'ai esté aussi très satisfait d'apprendre et de voir par moy-même que sa conduite a esté approuvée par

(1) La vie de ce serviteur de Dieu, assez courte, mais dont la mémoire s'est prolongée jusqu'à nos jours par la suite ininterrompue des faveurs qu'il octroie à ceux qui l'invoquent, a été tirée de l'oubli et reconstituée de la façon la plus heureuse par le R. Père Odoric, dans son bel ouvrage : *Le Frère Didace Pelletier, Récollet*. Québec, 1910, 458 pp. in-12.

ses supérieurs qui ne respiroient que la regularité, qui n'avoit encore pû estre introduitte par ceux qui l'avoient devancé. Je croy estre obligé de témoigner combien j'approuve cette conduite que je crois absolument necessaire dans le lieu d'un si grand abord, laquelle je souhaite y estre toujours maintenüe et plus religieusement observée, ainsi que je le demanderay à N.S. etc."(1)

(A suivre)

R. P. HUGOLIN, o. f. m.

(1) *Instructions pastorales données au P. Joseph Denis pour l'exercice de son ministère à l'Île Percée, 4 septembre 1686.* Sixte Le Tac, *Hist. chron.* Appendices. A son retour d'Acadie, en 1686, Mgr de Saint-Vallier s'arrêta à l'Île Percée, où il fit un assez long séjour. " Au lieu de prendre la route de Ristigouche et de Matanne pour nous rendre à Québec, je pris celle de l'Isle-Persée, ou je sçavois que ma présence ne seroit pas inutile. Je n'y arrivay que le vingt-sixième d'August, après avoir essuyé beaucoup d'incommoditez; et pendant le séjour que j'y fis j'eus le temps d'aller visiter tous les lieux où les pescheurs font leur pesche. Il y en a quelques-uns qui ont profité de ma visite, et dont j'ay lieu d'être content; mais j'ai trouvé en plusieurs peu de dispositions à vivre Chrétienement, nonobstant les soins d'un bon Religieux de l'Ordre des Recollets, à qui l'on rend témoignage qu'il vit parmi eux avec beaucoup de régularité. Ces déreglemens que j'ay veus ne sont pas des maux sans remède, et on a déjà pris quelques mesures pour y mettre ordre.

" Dès que la Barque que j'attendois de Québec fut arrivée nous nous embarquâmes, et je me chargeay de trois jeunes filles de Sauvages, pour en mettre deux aux Ursulines, et la troisième dans la maison de la Providence que j'ay établie à Québec." *Estat present de l'Eglise, Québec, 1857, p. 42.*

VIENNENT DE PARAITRE

Sainte-Anne de la Pocatière
1672-1910

PAR

N.-E. DIONNE

Prix : \$0.50.

Mgr de Forbin-Janson

SA VIE ET SON ŒUVRE

PAR

N.-E. DIONNE

Prix : \$0.50.

S'adresser à l'auteur, Bibliothèque de la
Législature, Québec.

VIENT DE PARAITRE :

L'ÉGLISE DU CANADA

DEPUIS

MONSEIGNEUR DE LAVAL
JUSQU'À LA CONQUÊTE

PREMIÈRE PARTIE
MGR DE SAINT-VALLIER

PAR L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN
de la Société Royale du Canada
Docteur ès lettres.

Un beau volume in-8vo de plus de 500 pages

Prix : \$1.00 ; par la malle \$1.15

S'adresser à l'auteur, à Saint-Charles de Bellechasse
(Québec, Canada). L'ouvrage sera expédié sur réception
du prix.
